Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, ont introduit une mesure dans le projet de loi «Modernisation, développement et protection des territoires de montagne» permettant aux personnes qui n'ont pas soutenu leur thèse dans les temps, de la soutenir afin de pouvoir exercer la médecine.

La réforme des études de médecine de 2004 obligeait tous les anciens étudiants en médecine générale à soutenir leur thèse avant la fin de l'année universitaire 2011-2012. Concrètement, tous les étudiants qui avaient fait leurs études de médecine générale avant 2004, sans avoir soutenu leur thèse, devaient le faire impérativement avant cette date. Les personnes qui n'avaient pas pu finaliser leurs études, parfois pour des raisons personnelles, étaient pénalisées.

Le gouvernement a fait voter une mesure permettant la création d'une commission pédagogique, chargée d'évaluer les compétences des étudiants concernés et de déterminer leurs parcours jusqu'à la soutenance de leur thèse. Les personnes concernées pourront ainsi s'inscrire à l'Ordre des médecins et s'installer définitivement en tant que praticiens. Un décret précisera les modalités d'application de cette mesure.

En parallèle, comme elle s'y était engagée à l'occasion de l'examen à l'Assemblée nationale du Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, Marisol TOURAINE autorise les médecins non thésés à venir en appui aux médecins installés dans les déserts médicaux. Cette mesure, entrée en vigueur le 24 novembre 2016, concerne les étudiants ayant validé un certain nombre de semestres, déterminé par spécialité, au titre du 3ème cycle des études

médicales.

«J'ai porté une mesure juste et importante pour ces personnes déjà formées, pour qui l'exercice de la médecine n'est pas seulement un métier, mais une vocation. Nous répondons également aux enjeux de l'accès aux soins dans les territoires fragiles, en développant le statut d'adjoint du médecin », a déclaré Marisol TOURAINE.